

PLEIN SUD

Solidaires
Sud 44 Saint-Herblain
Collectivités Territoriales

L' EDITO

Le bonheur existe-t-il au travail ?

Le syndicat SUD rappelle régulièrement ses inquiétudes au sujet des conditions de travail du personnel de notre collectivité ; les très nombreux départs d'agent-es à la Ville sont-ils d'ordre personnel ou professionnel ? Si les mutations font effectivement partie de la vie des agent-es. territoriaux, leur exode désormais presque massif à Saint-Herblain nous interpelle !

Les agent-es de la mairie de Saint-Herblain sont très investis dans leur travail mais à quel prix !

Celui de l'épuisement et de la souffrance au travail, la faute à une réalité professionnelle très éloignée de la vision idyllique de l'emploi dans la fonction publique véhiculée depuis trop longtemps par les collectivités. La coupe est pleine... les agent-es partent, ils/elles abandonnent une mairie qu'ils/elles ont pu apprécier autrefois en espérant retrouver un bien-être et une qualité de vie au travail qui n'est plus qu'un fantôme à la Ville de Saint-Herblain.

Certes des améliorations notables et des solutions pérennes respectueuses des agent-es ont été obtenues par le syndicat SUD dans de nombreux services, mais la souffrance au travail continue de gangréner la Collectivité. Que dire des agressions qui se multiplient à l'encontre des agent-es de Saint-Herblain et que la Ville a essayé de cacher aux collègues ! **Heureusement que le syndicat SUD est là pour informer les agent-es de ce qu'il se passe vraiment, avec sa liberté de parole, son indépendance totale de ton anti langue qui agit comme une forme de contre-pouvoir, grâce à des réflexions, des propositions et des actions qui remettent les agent-es au cœur de la Collectivité.**

SUD s'est construit autour de valeurs de Solidarité, d'Unité et de Démocratie.

Face à l'inertie de la Tutelle nous travaillons de manière dynamique et percutante... construire, dialoguer, agir en concertation avec la Ville, c'est parfois possible et tant mieux. Parfois aussi il est nécessaire de se mobiliser face à la double inertie d'une administration tentaculaire et complexe d'une part et d'une tutelle enfermée dans sa tour d'ivoire aveugle d'autre part.

C'est pourquoi les avancées et les quelques acquis en faveur des agent-es sont à mettre au crédit de ces mobilisations et d'un rapport de force qui doivent être favorables au personnel. C'est le point d'ancrage des négociations et des avancées portées et obtenues par le Syndicat SUD. Notre syndicat accompagne les agent-es dans cette construction de conditions de travail décentes.

SUD c'est aussi un syndicat féministe, antifasciste, antiraciste, et contre toutes les discriminations de genre ou liées à l'orientation sexuelle...

Toute l'équipe du Syndicat vous souhaite une bonne rentrée avec sans aucun doute de nouvelles aventures sociales mais avant tout humaines.

Solidaires
N° 09
Septembre 2022

page 2
Vos délégués rendent compte

- Saviez vous que ...

page 3
La lutte c'est classe !

- INFOS UTILES
- Radio moquette

page 4
C'est arrivé près de chez vous !

- Respectez les agent.es du service public



Coordonnées SUD CT
Saint-Herblain
02.28.25.21.73

Mail : sudct.saintherblain@gmail.com

Notre site internet
<https://sudctsaintherblain.fr/>

Vos délégués syndicaux vous rendent compte



SAVEZ VOUS QUE....

Savez-vous que le syndicat SUD CT Saint-Herblain compte parmi ses membres des encadrant·es (C, B et A) femmes et hommes ?

Savez-vous que des encadrant·es délégué·es SUD participent pleinement à la vie du syndicat aux côtés des autres membres ? Des élu·e·s sont ainsi présent·es dans les instances et y défendent les intérêts de TOUS – cadres ou non – avec conviction et sans compromis. **C'est tous ensemble, au-delà de nos grades et fonctions respectives, que nous pouvons imposer nos revendications....**

Vérité reçue : SUD serait un syndicat proche des agent·es de catégories C et B. **VRAI, même si SUD est toujours le syndicat de tous les agents !**

Idée reçue : SUD serait un syndicat peuplé de bourrins agressifs (une certaine confusion est peut-être née de la fonte des glaces provoquant l'arrivée d'ours polaires dans certaines collectivités, mais ce n'est pas encore le cas à Saint-Herblain rassurez-vous).



Faux donc, le syndicat SUD est peuplé de Bisounours tout droits sortis d'un cartoon. **Qui veut la peau des Bisounours sudistes ?**

Qui donc aurait intérêt à faire passer notre syndicat pour agressif ? Quoi qu'en disent certains phobiques des ursidés **le syndicat SUD tentera toujours de défendre l'intérêt des agent.es par le biais du dialogue social.**

Savez-vous que l'organisation syndicale SUD a souvent porté seule des revendications qui ont changé radicalement la donne en matière de carrières, d'égalité de traitement et de corrections des disparités pour les agent·es ?

On entend souvent dire « que font les syndicats ? ».

Nous ne pouvons pas répondre pour les autres syndicats, **mais à SUD on pratique un syndicalisme différent, indépendant, qui ne souhaite que porter la parole des Agent·es** afin d'aider celles et ceux qui nous sollicitent. Nous refusons le clientélisme et la cogestion qui amènent à cautionner les régressions en négociant à la marge.

Savez-vous que plus de 103 tracts et près de 300 courriers ont été produit par le syndicat SUD entre janvier 2019 et septembre 2022 ?

Sud

INFOS UTILES

Droit de retrait

• **Si un-e agent-e a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé ou s'il-elle constate une défectuosité dans les systèmes de protection, il-elle en avise immédiatement son supérieur hiérarchique. Il-Elle peut alors se retirer de la situation de travail et rentrer chez elle/lui. Personnels concernés : tou-ttes les agents publics (fonctionnaires, CDD, CDI, temporaires...)**
IL FAUT RESTER À DISPOSITION DE L'EMPLOYEUR.

(Article 5-1 du Décret 85-603 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la FPT)

1er mai

• **Comme le rappelle très souvent SUD, l'article L. 621-9 du code général de la fonction publique dispose en effet que « Le 1er mai est jour férié et chômé pour les agents publics**, dans les conditions fixées aux articles L. 3133-4 et L. 3133-6 du code du travail ». C'est donc au code du travail qu'il est désormais fait référence. Or, dans le code du travail, **le 1er mai bénéficie d'un régime spécifiquement dérogatoire aux autres jours fériés**. En matière de rémunération, l'article L. 3133-6 du code du travail stipule que « Dans les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail, **les agent-es occupé-es le 1er mai ont droit, en plus du salaire correspondant au travail accompli, à une indemnité égale au montant de ce salaire** ». **Soit un doublement de la rémunération.**

Temps de travail

• **Cours Administrative d'Appel de Douai le 22 mars 2022, n°21DA00033**

Les heures non effectuées au cours des années précédentes ne peuvent être reportées sur l'année à venir sans méconnaître le principe d'annualisation du temps de travail.

Tickets restaurants

• **Pour le Conseil d'État, être en télétravail n'empêche pas de bénéficier de tickets restaurant**

Le Conseil d'État souligne qu'en l'état de l'article 6 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016, lorsqu'une administration décide d'attribuer le titre-restaurant à ses agent-es dans les conditions prévues à l'article 19 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, **les agent-es exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient du même droit à l'attribution de ce titre que s'ils exerçaient leurs fonctions sur leur lieu d'affectation.**

Radio Moquette, Rumeurs, bruits de couloirs... de l'info non officielle mais que l'on partage.

Le secret dans une mairie est la chose la mieux partagée, non ? « Radio moquette » a encore de beaux jours devant elle !

À Saint-Herblain la rumeur court... Elle enfle. Il y aurait eu beaucoup de départs en mairie dernièrement. On s'interroge, ces départs sont-ils d'ordre personnel ou professionnel ?

Parole du grand sioux : « Replaçons l'église au centre du village, il y a ceux qui partent et ceux qui arrivent.... Les agent-es ne partent pas parce qu'on ne reconnaît pas leur évolution de carrière mais parce que cela fait partie de la vie de tout agent territorial. » Dans le doute, mieux vaut dire que personne n'a été chassé de la collectivité même si un certain nombre de départs en mairie interrogent depuis quelques mois.... certain-es y ont fait les trois quarts de leur carrière, portant la mémoire de la ville. Celles et ceux qui sont à peine arrivé-es songent déjà à repartir !

C'est arrivé près de chez vous !!

Solidaires
SUD
Collectivités Territoriales

Respectez les agent·es du service public !

L'expression est sur toute les lèvres ces derniers temps, défendre les agent·es c'est défendre aussi les usager·es !



Ce sont des agent·es qui travaillent pour la mairie de Saint-Herblain... des Bibliothécaires, des animateurs/trices, des ludothécaires, des agent·es techniques, des agents administratifs... Ils/elles ont choisi de s'investir dans un métier au service des citoyen·nes. Chaque jour, ils/elles sont là pour eux, pour nous, pour vous. Et pourtant ils/elles sont chaque jour intimidé·es, menacé·es et agressé·es dans l'exercice de leurs fonctions. Des agressions qui interpellent sur la réelle prise en compte de la sécurité au quotidien de ces agent·es très exposés.!

Les élu·es de la ville de Saint-Herblain doivent engager une campagne de sensibilisation pour lutter contre la violence de certains usager·es à l'égard des agent·es. Il est bon de se rappeler qu'en face de soi on dialogue avec un être humain sensible qui n'a pas de baguette magique !

Aucune situation de violence ne doit être laissée sans réponse. Les élu·es de la Ville doivent protéger leurs agent·es et porter plainte si nécessaire. La ville de Saint-Herblain doit rappeler qu'agresser, insulter ou menacer un·e agent·e du service public est puni par la loi avec des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amendes.



ACCES SUD...

Voici la démarche à suivre pour s'abonner au site de SUD afin de recevoir en avant-première tous les articles et informations mis en ligne. Il vous suffit d'entrer votre adresse mail en dessous de l'oeil de SUD.

Rendez-vous sur notre site : <https://sudctsaintherblain.fr>